

Amicale Manin Sport Paris-Est

Saison 2021-2022

Association Loi 1901 - Agrément Jeunesse et Sport n° 13209 du 10/03/54

Tarifs Judo

Baby Judo (2014-2016) - 1h/semaine

250 €

Jeunes (2007-2014) - 2h/semaine

345 €

La licence FFJDA est incluse dans les tarifs.
Elle est obligatoire et s'élève à 40 €.



01 44 63 23 42

06 58 33 45 38

contact@manin-sport-paris.com

www.manin-sport-paris.com

AMSPE - Tennis des Sept Arpents

Siège social et secrétariat

9 rue des sept arpents - 75019 Paris



Toutes nos activités proposées

Badminton **Boxe Française** **Escalade** **Fitness** **Judo** **Randonnée** **Tennis de Table** **Tennis**

Fiche d'adhésion Judo

Saison 2021-2022

Association Loi 1901 - Agrément Jeunesse et Sport n° 13209 du 10/03/54

ECRIRE EN LETTRES CAPITALES ET COCHER LA(LES) CASE(S) CHOISIE(S)

Nom et prénom : Sexe : F M

Né(e) le (jj/mm/aaaa) : Numéro de licence :

Adresse : CP : Ville :

Tél parent 1 : Tél parent 2 :

Courriel du parent 1 :

Courriel du parent 2 :

Chaumont Lepage 15/17, rue de Chaumont - 75019 Paris

- Baby Judo**
(2015-2017) Lundi ou vendredi 16h50-17h50
- Mini-Poussins**
(2014-2015) Lundi, vendredi 16h50-17h50
- Poussins - Benjamins - Minimes**
(2007-2013) Lundi, vendredi 17h50-18h50

Gymnase des Lilas 5/7 rue des Lilas - 7519 Paris

- Baby Judo**
(2015-2017) Mercredi 15h-16h, jeudi 17h-18h
- Mini-Poussins - Poussins**
(2012-2015) Lundi, vendredi 17h-18h
(2012-2014) Mercredi 16h-17h
(2014-2015) Jeudi 17h-18h
- Benjamins - Minimes**
(2008-2011) Lundi 18h-19h15, vendredi 18h-19h
- Benjamins**
(2010-2011) Mercredi 16h-17h

Centre sportif MacDonald 147, bd MacDonald - 75019 Paris

- Baby Judo - Mini-Poussins**
(2015-2017) Jeudi 17h30-18h30, samedi 14h-15h
(2013-2014) Jeudi 17h30-18h30, samedi 14h-15h
- Poussins - Benjamins - Minimes**
(2008-2013) Jeudi 17h30-18h30, samedi 15h-16h
- Cadets - Juniors**
(2007 et avant) Samedi 13h-14h
- Jujitsu + Kata (à partir de 14 ans)**
Samedi 13h-14h

Je sollicite

- L'adhésion de mon enfant à l'Amicale Manin Sport Paris-Est et déclare avoir pris connaissance des statuts*.
- L'adhésion de mon enfant à la Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées pour l'obtention de la licence sportive de compétition.

- J'autorise toutes photos/vidéos sur lesquelles mon enfant figurerait à titre individuel à être utilisées pour la communication de l'association.
Ces photos ou vidéos restent la propriété du photographe et de l'association.

Date :

Signature

OBLIGATOIRE

Autorisation parentale

- Je soussigné(e) M^r M^{me}
autorise mon enfant à adhérer à l'Amicale Manin Sport Paris-Est et déclare avoir pris connaissance des statuts*.

Date :

Signature

OBLIGATOIRE

Droit d'entrée : 70 € pour tout(e) nouvel(le) adhérent(e)

Pièces à fournir (avant la pratique de l'activité)

- Certificat médical OU **attestation** parentale.
Un certificat médical est obligatoire si une réponse est positive au **questionnaire** prévu par le décret n°2021-564 du 7 mai 2021 et/ou si votre enfant présente un problème de santé.
- Une photo d'identité**
- Une enveloppe vierge timbrée
- Règlement par : Virement Espèces Chèque(s)
- Ticket Loisirs Réduc'Sport ANCV Dispositif ANS (CAF)

Seul le paiement complet valide l'inscription.

Le paiement peut s'adresser en plusieurs chèques (à débit différé) au moment de l'inscription (en aucun cas les chèques ne devront être post-datés). **Numéro des chèques :**

1 - Juillet / 2 - Sept. / 3 - Oct. / 4 - Nov.
5 - Déc. / 6 - Janvier / 7 - Février

Important

La cotisation d'adhésion n'est pas remboursable car elle est statutaire.

L'Amicale Manin Sport Paris-Est et ses adhérents sont assurés en responsabilité civile à la MAIF. Celle-ci propose en plus, conformément au code du sport, une assurance individuelle complémentaire accident pour tout sport pratiqué. Les licenciés sont assurés en responsabilité civile par la fédération du sport qu'ils pratiquent. **Le dossier doit être retourné complet au secrétariat administratif : Tennis des Sept Arpents, 9 rue des sept arpents - 75019 Paris.** La fiche d'adhésion est à demander au bureau administratif de l'association. L'Amicale Manin Sport Paris-Est décline toute responsabilité en cas de fermeture des équipements sportifs de la Ville de Paris où se déroulent ses activités. Les adhérents ne pourront prétendre au remboursement des sommes versées du fait de cette fermeture, en cas de force majeure ou imposée par la Mairie. Dans la mesure du possible, l'AMSPÉ mettra tout en œuvre pour remplacer les créneaux supprimés.

Les statuts de l'association peuvent être consultés, soit au siège social, soit sur le site web de l'association : www.manin-sport-paris.com. Conformément à la Loi Informatique et Libertés modifiée en raison de l'application du Règlement européen concernant la protection des données individuelles des citoyens (RGDP), pour vérifier ou rectifier vos propres données, votre droit d'accès s'effectue auprès du secrétariat de l'association.

Montant du Règlement

Cotisation	€
Droit d'entrée	€
Remise	€
TOTAL	€
Ticket loisirs (TL)	€
Réduc'Sport (RS)	€
Chèque vacances (coupon sport ANCV)	€
Dispositif ANS (CAF)	€
Solde à payer (à charge de l'adhérent)	€
Acompte de	€
Reste à payer (réservé à l'association)	€